

Actualisation TVA

Les bases de la TVA en agriculture
et les nouveautés 2018

17.338

TVA %
MWST

Date

Mardi 5 décembre 2017

Lieu

Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)
Bâtiment principal (R), salle 207
Route de Grangeneuve 31
CH-1725 Posieux
+41 (0)26 305 55 00

Public

Comptables et comptables externes
des fiduciaires agricoles de Suisse romande.
Eventuellement conseillères et conseillers en ges-
tion des services de vulgarisation.

Responsable

Benoît Gascard, AGRIDEA

Contexte

- Votation populaire en septembre 2017 sur l'évolution des taux de TVA applicables dès janvier 2018.
- Précisions attendues dans la révision de l'OTVA (Ordonnance régissant la taxe sur la valeur ajoutée) à l'automne 2017 sur les méthodes de calcul.

Objectifs

Les participant-e-s :

- Revoient les principes de base de l'impôt sur la valeur ajoutée, en particulier dans les domaines des produits et des activités agricoles.
- Prennent connaissance des nouveautés et de l'actualité en matière de TVA.
- Posent leurs questions issues de la pratique à un expert de l'AFC.
- Echantent entre pairs.

Méthodes

Thèmes d'approfondissement en plénum.

Remarques

Les participant-e-s ont la possibilité d'adresser par avance leurs questions ou les problématiques qu'ils souhaitent voir abordées par M. Ottavianelli.

Merci de les faire parvenir à benoit-denis.gascard@agridea.ch avant le **1^{er} décembre 2017**.

Programme détaillé

5 décembre 2017

08h45 Accueil, café, croissants

09h15 La TVA en agriculture : généralités

- Prestations imposables, assiettes, taux applicables, preuves
- Méthode de décompte effective
- Décompte selon la méthode des taux de la dette fiscale nette
- Procédure d'un contrôle et principaux écueils rencontrés

Umberto Ottavianielli

Administration fédérale des contributions AFC, Division principale de la TVA

umberto.ottavianielli@estv.admin.ch

10h30 Pause

10h45 La TVA en agriculture : questions pointues

- Prise en compte des prestations à soi-même (parts privées) pour le calcul de la réduction de l'impôt préalable
- Calcul du taux de subventionnement et méthode du prorata

11h30 Réponses aux questions des participant-e-s

12h15 Repas

14h00 Nouveautés 2018

- Historique des votations populaires et des décisions politiques
- Taux applicables au 1^{er} janvier 2018
- Perspectives et modifications à venir

15h45 Réponses aux questions des participant-e-s

16h00 Clôture et évaluation

16h15 Fin de la journée

Informations pratiques

Inscription

Via le shop : [cours 17.338](#)

Délai d'inscription

29 novembre 2017

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales.

Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions.

Informations

+41 (0)21 619 44 06 ou cours@agridea.ch

Informations sur le contenu

benoit-denis.gascard@agridea.ch

Prix

Forfait conseillères et conseillers et collaboratrices et collaborateurs d'organismes membres d'AGRIDEA, ainsi que l'OFAG et de centres de recherche et de formation :

CHF 225.–/jour

Autres participant-e-s :

CHF 345.–/jour

Les vacations (café, pause, repas de midi avec une boisson non alcoolisée, location de salle et matériel) se montent à CHF 45.– et **sont comprises dans le forfait**.

La facture finale vous sera envoyée après le cours.

Désistement : Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 100.– sera perçue pour les frais administratifs. D'autre part, une participation sera facturée en fonction de la dédite demandée par les lieux d'accueil ou d'hébergement (restaurant, hôtel). Sans excuse ou pour une participation partielle, même annoncée, la facture s'élève au montant correspondant aux inscriptions.

Talon d'inscription

Cours 17.338

Actualisation TVA :

Les bases de la TVA en agriculture et les nouveautés 2018

Mardi 5 décembre 2017

Nom :

Prénom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Organisme :

Tél :

E-Mail :

Participation et repas de midi

05.12.2017



Questions/problématiques particulières que je souhaite voir abordées pendant ce cours :

Inscription via [Shop 17.338](#), ou en complétant et envoyant le talon d'inscription par E-mail à cours@agridea.ch ou par fax au 021 617 02 61.

Horaires de train

(Voir site www.cff.ch). **Attention** : cette destination peut impliquer un ou deux changements de train.

Aller

Dpt. Genève	07h12	Arr. Fribourg	08h33
Dpt. Lausanne	07h50	Arr. Fribourg	08h33
Dpt. Neuchâtel	07h36	Arr. Fribourg	08h30
Dpt. Bienne	07h24	Arr. Fribourg	08h30
Dpt. Delémont	06h42	Arr. Fribourg	08h25
Dpt. Sion	06h39	Arr. Fribourg	08h33
Dpt. Berne	08h09	Arr. Fribourg	08h30
Dpt. bus gare de Fribourg	08h38	Arr. bus à Grangeneuve	08h48

Retour

Dpt. bus de Grangeneuve	16h38	Arr. Fribourg	16h52
Dpt. Fribourg	16h56	Arr. Genève	18h18
Dpt. Fribourg	16h56	Arr. Lausanne	17h40
Dpt. Fribourg	17h30	Arr. Neuchâtel	18h24
Dpt. Fribourg	17h04	Arr. Bienne	18h08
Dpt. Fribourg	17h04	Arr. Delémont	18h48
Dpt. Fribourg	16h56	Arr. Sion	18h56
Dpt. Fribourg	17h04	Arr. Berne	17h26

Plan d'accès

Pour plus d'information :

http://www.fr.ch/iag/fr/pub/meta_navigation/contact.cfm#i67911

